



Maison de quartier Rosemont Saint Ferjeux,  
1 avenue Ducat  
25000 Besançon  
Site internet : <http://tpgbesancon.com/>

Réservé trésorier TPG

- Chèque
- SEPA
- Liquide
- Licence FFE enregistrée
- Payé

Le bulletin d'inscription et le chèque sont à retourner au siège social du club. Le chèque est établi à l'ordre de « La tour prends garde ! ».  
Pour tous renseignements et pour les inscriptions vous pouvez contacter :

Claude Hugonnot : [hugonnotc@gmail.com](mailto:hugonnotc@gmail.com) ☎ 03 81 57 38 20 (de préférence) 06 17 37 29 83  
Alain Sermier : [alain.sermier@wanadoo.fr](mailto:alain.sermier@wanadoo.fr) ☎ 06 12 18 00 88  
Eric Noirjean : [eric.noirjean25@gmail.com](mailto:eric.noirjean25@gmail.com) ☎ 06 81 16 87 76

Je soussigné (nom et prénom ci-dessous ou autorité légale pour les mineurs) déclare vouloir adhérer au club d'échecs de la « Tour prends garde ! » pour la saison 2020-2021 et demande une licence correspondante à mon choix.

**A° Autorité légale (pour les joueurs mineurs) :**

NOM :	
PRENOM :	

**B° Adhérent joueur :**

NOM :	
PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
ADRESSE VOIRIE	
CODE POSTAL :	
COMMUNE	
TELEPHONE FIXE :	
TELEPHONE PORTABLE :	
ADRESSE ELECTRONIQUE	

**C° Cotisation :**

La cotisation est à régler au moment de l'adhésion ou avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 afin de participer aux compétitions. Une réduction pour les familles est instaurée :

- 2 membres, réduction de 15,00 Euros,
- 3 membres, réduction de 30,00 Euros,
- 4 membres, réduction de 45,00 Euros.

Le paiement en 2 versements de 50 % du montant total est possible. Le paiement est alors échelonné sur deux mois consécutifs. Le solde est versé au plus tard le 31 décembre de l'année civile de l'inscription.

TYPE DE LICENCE	MONTANT 2020-2021	COCHEZ LA CASE DE VOTRE CHOIX
LICENCE A	140,00 €	
LICENCE B	50,00 €	
ETUDIANT OU CHOMEUR	70,00 €	

La licence B de la FFE ne permet de participer qu'aux compétitions en cadence rapide.

**D° Cours :**

COURS	MONTANT 2020-2021	COCHEZ LA CASE DE VOTRE CHOIX
COURS ADULTE	100,00 €	

TOTAL A REGLER (C + D) :	
--------------------------	--

A Besançon, le :

Signature

# ATTESTATION DE RÉPONSES NÉGATIVES AU QUESTIONNAIRE SANTÉ

En application du règlement médical de la Fédération Française des Échecs, toute personne souhaitant se voir délivrer une licence (ou le représentant légal pour un mineur) doit attester avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du Questionnaire Santé.

À défaut, elle doit produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Échecs en et hors compétition datant de moins de 6 mois.

## 1. Licencié(e)s majeurs

Je soussigné·e \_\_\_\_\_ (NOM Prénom) atteste avoir renseigné le questionnaire de santé FFE pour les personnes majeures et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.\*

Fait le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature :

## 2. Licencié(e)s mineurs

Je soussigné·e \_\_\_\_\_ (NOM Prénom),

agissant en ma qualité de représentant légal de \_\_\_\_\_  
(NOM Prénom de l'enfant),

atteste qu'il a renseigné le questionnaire de santé pour les mineurs (modèle de l'annexe II-23 du code du Sport) et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.\*

Fait le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal :

---

\* Si vous avez répondu positivement à une des questions du questionnaire vous devez impérativement fournir un certificat médical